

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	50

CONVOCATION

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

OBJET

**Budget annexe PSLA – Vote du
budget primitif 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

Représenté : Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250227-2025-03-27-072-BF
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Fonctionnement :

Le budget intègre les dépenses courantes et les loyers de l'ensemble des pôles qui produisent 151 000 € de loyers pour 173 000 € de charges de fonctionnement au chapitre 011. On observe un début de baisse du coût des fluides, en revanche des interventions d'entretien des bâtiments sont prévues.

De manière schématique, les loyers couvrent une partie des dépenses de fonctionnement. Le complément, les charges financières et l'amortissement des bâtiments sont couverts par la subvention d'équilibre du budget général.

La subvention d'équilibre est en baisse, proposée à 155 000 €, contre 198 000 €, en 2024, 170 000 € en 2023 et 145 000 € en 2022. La baisse de la subvention par rapport à 2024 s'explique par :

- Un report d'excédent supérieur de 25 000€ à l'excédent reporté l'an dernier
- Une baisse des intérêts d'emprunt (-10 000 €)
- Une petite baisse de l'amortissement net (- 10 000 €)

Investissement :

Le budget primitif intègre en prévisions nouvelles, outre les écritures techniques d'amortissements :

En dépenses :

- Les remboursements d'emprunts pour 120 000 €,
- 8 000 € pour la fraction P3 du marché de chauffage
- Une enveloppe de 20 000 € pour des besoins d'équipements éventuels
- Le coût de l'opération pour l'extension du PSLA de Moulins la Marche
- Une enveloppe de dépenses non affectées de l'ordre de 155 000 € (chapitres 23 et 21), qui vraisemblablement retombera en excédent

En recettes :

- Les subventions attendues pour l'extension du pôle de Moulins, ainsi que la fonds de concours des communes du territoire, dont le montant sera arrêté sur la base du bilan définitif en dépenses et en recettes.
- Vu la délibération n° 2025-02-06-023 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),
- Considérant que la fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe PSLA 2025
- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chaque section du budget 2025

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 3 AVR. 2025
Publié en ligne le - 3 AVR. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

